

AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'EST REQUIS POUR PRENDRE PART AU CONCOURS OU POUR REMPORTER UN PRIX. UN ACHAT OU UN PAIEMENT, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE REMPORTER UN PRIX.

Concours Plexus® Palooza – Règlements officiels

1. Admissibilité

Le Concours Plexus Palooza (le « Concours ») est réservé uniquement aux Ambassadrices de Marque, Ambassadeurs de Marque, Clientes VIP et Clients VIP qui sont âgés de dix-huit (18) ans au moment de prendre part au Concours. Ces Ambassadrices de Marque, Ambassadeurs de Marque, Clientes VIP et Clients VIP doivent détenir un compte tenu en bonne et due forme, conformément aux politiques et procédures de Plexus. Ce Concours ne sera pas valide là où la loi l'interdit. Les employés de Plexus Worldwide, LLC et ses entreprises apparentées et affiliées, succursales, distributeurs, représentants des ventes, ainsi que toutes autres agences de services impliquées dans le Concours, les membres de la famille immédiate (époux, parents, frères, sœurs et enfants) et les membres de leur foyer (qu'ils soient apparentés ou non), de tous tels employés ne seront pas admissibles à participer au Concours ni à remporter un prix. Pour prendre part au Concours ou recevoir un prix, vous devez vous conformer aux présents Règlements officiels et, par votre participation, vous reconnaissez et acceptez d'être tenu légalement de vous conformer aux présents Règlements officiels et aux décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires concernant toutes les questions relatives au présent Concours.

2. Commanditaire

Plexus Canada, Limited Partnership, 6500, Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec, H9R 0A5, Canada.

3. Durée

Le Concours se tiendra le 15 mai 2025 de 17 h, Heure de l'Est et se terminera la même journée à 20 h, Heure de l'Est (la « Période du Concours »). Ce Concours est assujéti aux présents Règlements officiels et à toutes les lois applicables au niveau fédéral, provincial et local.

4. Comment participer

Méthode de participation No. 1

--Être membre du Groupe Facebook de la Communauté One Plexus du Canada

--À chaque heure, à compter de 17 h, Heure de l'Est et jusqu'à 19 h, Heure de l'Est, à l'heure pile, Plexus sera 'en direct' sur la Page Facebook de la Communauté One Plexus du Canada et les Ambassadrices de Marque, Ambassadeurs de Marque, Clientes VIP et Clients VIP pourront soumettre leurs inscriptions VIP (incluant une commande de 100 VP ou plus) de cette heure précise à Victoria Beaune et Janik Aubry. Parmi toutes les participations valides, Plexus effectuera un tirage au sort pour sélectionner un gagnant.

Méthode de participation No. 2

--Vous serez automatiquement inscrit au Concours lorsque vous enverrez à courriel à Victoria.beaune@plexusworldwide.com ou à Janik.aubry@plexusworldwide.com en y indiquant votre nom complet, votre adresse courriel, votre numéro de téléphone et votre numéro d'Adhésion d'Ambassadrice de Marque, d'Ambassadeur de Marque, de Cliente VIP ou de Client VIP. Cette participation sera valide pour l'heure pendant laquelle elle aura été reçue. Limite d'une participation par personne, par heure.

Parmi toutes les participations valides reçues, Plexus effectuera un tirage au sort pour sélectionner les gagnants. Les participations qui ne seront pas sélectionnées par tirage au sort seront remises dans le tirage suivant. Aucun achat requis.

Vous devez suivre le Groupe Facebook de la Communauté One Plexus du Canada au moment de prendre part au Concours et jusqu'à ce que les noms des gagnants aient été finalisés et annoncés. Vous devez configurer les paramètres de votre profil Facebook à PUBLIC (et non PRIVÉ) afin de soumettre votre participation. Pour participer au Concours, si vous n'avez pas déjà de compte Facebook, il vous suffira de télécharger l'application Facebook gratuite et de créer un compte, en suivant les directives. Limite d'une participation par personne, par heure, et par compte Facebook pendant la Période du Concours. Il est interdit d'utiliser plusieurs comptes Facebook pour multiplier les participations d'une même personne, et tenter de le faire pourrait avoir pour résultat la disqualification de cette personne. Les participations seront réputées avoir été soumises par le détenteur autorisé du compte Facebook à partir duquel une participation est téléchargée au moment de prendre part au Concours, tel qu'identifié par l'adresse courriel associée à tel compte. Seules les participations soumises par les méthodes ci-dessus décrites sont admissibles. Les inscriptions transmises par toute autre méthode NE SERONT PAS acceptées. Les participations devront être reçues au plus tard à l'heure et date de fin de la Période du Concours.

Le Commanditaire ne saura être tenu responsable pour toute participation incomplète ou erronée, qu'elle ait été causée par tout utilisateur d'Internet, par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au Concours ou à son usage; ou pour des défaillances techniques ou humaines de toute nature pouvant survenir dans le traitement des participations. Le Commanditaire ne sera en aucun cas tenu responsable de tous dysfonctionnements des systèmes informatiques, des lignes téléphoniques, du matériel réseau ou des logiciels des réseaux; de toutes dysfonctions ou délais dans les transmissions informatiques, ou connexions de réseau, de nature humain ou technique. Toutes les informations et photos, lorsque soumises, deviendront la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées. En transmettant votre participation, vous reconnaissez que la soumission de telle participation est gratuite et faite sans restriction, et ne placera le Commanditaire sous aucune obligation, et que le Commanditaire sera libre de divulguer, de quelque manière que ce soit, les idées contenues dans les participations transmises sur une base non-confidentielle, à toute personne, ou d'utiliser autrement telles idées sans autre compensation de quelque nature que ce soit à votre égard. Vous reconnaissez qu'en acceptant votre participation, le Commanditaire ne renonce aucunement à ses droits d'utiliser des idées similaires ou associées, précédemment connues du Commanditaire, ou développées par ses employés, ou obtenues par d'autres

sources que les vôtres. En participant au présent Concours, vous reconnaissez que le Commanditaire n'a aucune obligation d'utiliser ou de partager les publications que vous aurez soumises.

5. Sélection et avis aux gagnants

Le 15 mai 2025, le Commanditaire annoncera les noms des gagnants, qui recevront les prix décrits plus bas, au moyen d'un tirage au sort parmi toutes les participations valides reçues. LES GAGNANTS POTENTIELS SERONT AVISÉS SUR FACEBOOK PAR MESSAGE DIRECT ENVOYÉ PAR LES EMPLOYÉS DE PLEXUS CANADA ET ILS DEVRONT RÉPONDRE DANS LES 72 HEURES SUIVANT TELLE NOTIFICATION. Dans l'éventualité où un gagnant potentiel ne répondait pas à ce premier contact dans les délais prescrit, cette personne serait disqualifiée, et le Commanditaire devra alors sélectionner un nouveau gagnant potentiel de la même manière. Les chances de remporter un prix du Concours dépendent du nombre de participations admissibles reçues au cours de la Période du Concours. Limite d'une participation par personne.

6. LES GAGNANTS POTENTIELS SONT SUJETS À UNE VÉRIFICATION CONDUITE PAR LE COMMANDITAIRE, DONT LES DÉCISIONS SONT DÉFINITIVES ET EXÉCUTOIRES (SANS AUCUN DROIT D'APPEL), RELATIVEMENT À TOUTES LES QUESTIONS EN LIEN AVEC LE CONCOURS. AVANT D'ÊTRE DÉCLARÉS GAGNANTS CONFIRMÉS D'UN PRIX, LES RÉSIDENTS CANADIENS DOIVENT D'ABORD RÉPONDRE CORRECTEMENT À UNE QUESTION D'HABILETÉ MATHÉMATIQUE, SANS AIDE MÉCANIQUE OU D'AUTRE NATURE, ET CE, DANS UNE PÉRIODE DE TEMPS LIMITÉE (QUESTION À ÊTRE POSÉE PAR FACEBOOK MESSENGER).

7. Vérification des gagnants potentiels

Les gagnants potentiels pourraient devoir compléter et retourner un Affidavit d'admissibilité, une Déclaration de non-responsabilité et une Exonération ou Déclaration publicitaire (lorsque permis par la loi) (collectivement, l'« Affidavit ») au plus tard à la date déterminée par le Commanditaire, ou un autre gagnant potentiel pourrait être sélectionné. Dans l'éventualité où (a) le gagnant potentiel ne pouvait pas être rejoint, pour quelque raison que ce soit, et après des efforts raisonnables pour le rejoindre, ou si la notification au gagnant potentiel ou l'Affidavit était retourné comme non-livable; (b) le gagnant potentiel devait décliner ou ne pas accepter, recevoir ou utiliser le prix pour quelque raison que ce soit; (c) il y avait non-conformité avec les présents Règlements officiels ou toutes périodes de temps précitées; (d) le gagnant potentiel était trouvé inadmissible à participer au Concours ou à recevoir le prix; ou (e) le gagnant potentiel ne satisfaisait pas à ses obligations relatives à l'Affidavit, le gagnant potentiel serait alors disqualifié du Concours et un nouveau gagnant potentiel devrait être sélectionné par tirage au sort, parmi toutes les autres participations reçues, tel que décrit à la Section 5 plus haut. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier les procédures de notification et l'Affidavit en lien avec la sélection d'un nouveau gagnant potentiel, le cas échéant.

8. Prix

Trois (3) gagnants seront choisis par tirage au sort électronique, à chaque heure du concours, pour un total de neuf (9) gagnants pendant la Période du Concours. Les prix se décrivent comme suit :

- 18 h, HNE : Couverture aux couleurs de Plexus (VMD 131,55 CAD)
Panier-cadeau Partagez Plexus à votre façon (VMD 294,42 CAD)
Inscription à la Convention Effervescence (VMD 164,44 CAD)
- 19 h, HNE : Sac à bandoulière aux couleurs de Plexus (VMD 59,20 CAD) avec une casquette aux couleurs de Plexus (VMD 26,31 CAD)
Panier-cadeau Partagez Plexus à votre façon (VMD 294,42 CAD)
Inscription à la Convention Effervescence (VMD 164,44 CAD)
- 20 h, HNE : Porte-cartes Andar The Denner aux couleurs de Plexus (VMD 83 CAD)
Panier-cadeau Partagez Plexus à votre façon (VMD 294,42 CAD)
Inscription à la Convention Effervescence (VMD 164,44 CAD)

Les prix sont non-transférables et aucune substitution ne sera accordée, excepté lorsque stipulé aux présentes et uniquement à l'absolue discrétion du Commanditaire. Pour quelque raison que ce soit, le Commanditaire se réserve le droit de substituer le prix annoncé pour un prix de valeur égale ou supérieure. Le gagnant sera responsable de payer toutes taxes ou frais associés à la réception du prix et/ou à son usage. Toutes taxes fédérales, provinciales et municipales, ainsi que tous autres frais et dépenses n'étant pas spécifiés aux présentes seront en tout temps sous la responsabilité du Gagnant.

Chacun des gagnants sera seul responsable de déclarer et de payer toutes taxes sur le revenu payable en lien avec la réception d'un prix.

Le prix ne sera remis uniquement que si le gagnant potentiel du prix se conforme entièrement aux présents Règlements officiels.

9. Conditions et libération des participants inscrits

Chaque personne inscrite consent à : (a) se conformer et être liée par les présents Règlements officiels, et par les décisions du Commanditaire, qui seront définitives et exécutoires relativement à toutes les questions concernant le présent Concours; (b) libérer et dégager le Commanditaire, Meta Inc., et chacun de ses partenaires respectifs, filiales et sociétés affiliées, célébrités, ainsi que toute autre entité ou organisation responsable de commanditer, conduire, administrer, publiciser ou promouvoir le Concours, ainsi que tous leurs présents et anciens dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs, (collectivement, les « Parties libérées ») contre toutes réclamations, dépenses et

responsabilités, incluant mais sans y être limité, à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit aux personnes physiques et aux biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, présentation sous un mauvais jour au public, ou toute autre théorie juridique), diffamation, médisance, calomnie, violation du droit à l'image et à la publicité, contrefaçon de la marque déposée, du droit d'auteur ou de tout autre droit de propriété intellectuelle, dommages matériels, ou décès ou blessures corporelles découlant ou en lien avec la soumission de l'inscription, la participation au Concours, l'acceptation, la possession, la présence, le défaut, la livraison, l'incapacité, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive du prix (incluant tout déplacement ou activités reliés au prix) et/ou de l'émission, l'exploitation ou l'utilisation de la participation. Le Gagnant reconnaît que le prix sera remis tel quel, sans garantie de quelque nature que ce soit.

10. Publicité

Excepté là où les lois l'interdisent ou en restreignent la portée, la participation au présent Concours et l'acceptation du prix constitue le consentement de chacun des gagnants à ce que le Commanditaire et tous ses agents puissent utiliser le nom du gagnant, le nom de sa ville, état, province et/ou pays de résidence, ses photographies et autres illustrations, sa voix, ses témoignages, informations biographiques (en tout ou en partie), et/ou les déclarations faites par le gagnant en regard du Concours ou du Commanditaire, dans le monde entier et à perpétuité, à toutes fins, incluant, mais sans y être limité, à des fins de publicité, commerce et/ou promotion pour le Commanditaire, dans toutes formes de médias, actuels et à venir, incluant mais sans y être limité, aux documents imprimés, télévision, radio, médias électroniques, dans les émissions câblées, ou sur Internet, sans aucune autre limites, restrictions, compensations, avis, révisions, ou approbation que ce soit. Là où la loi interdit tel consentement, le commanditaire devra demander la permission du gagnant avant d'utiliser son nom, ses portraits et/ou photographies à des fins de promotion du Concours.

11. Conditions générales

Le Commanditaire et ses filiales, entreprises affiliées, divisions, partenaires, représentants, agents, successeurs et ayant droit, employés, directeurs et dirigeants ne prendront et n'accepteront aucune responsabilité, incluant la responsabilité d'accorder tout prix aux participants, en regard de : (a) toute participation contenant des informations erronées ou qui ne se conforment pas, ou sont en violation des présents Règlements officiels; (b) toute demande de participation ou réclamation de prix ou notification perdue, volée, retardée, incomplète, illisible, endommagée, ou autrement non-reçue par le récipiendaire, en tout ou en partie, due à une erreur informatique, humaine ou technique de toute nature; (c) tout participant ayant commis une fraude ou une tromperie en s'inscrivant ou en participant au Concours ou en réclamant un prix; (d) tout dysfonctionnement, interruption ou difficulté en lien avec les systèmes téléphoniques, électroniques, des programmes et logiciels, réseaux, Internet ou informatique; (e) toute incapacité du gagnant à accepter le prix pour quelque raison que ce soit; (f) si un prix ne pouvait pas être remis en raison de délais ou d'interruptions causés par un événement de force majeure, un désastre naturel, un acte de terrorisme, un événement relié à la météo, ou de tout autre événement similaire hors du contrôle raisonnable du Commanditaire; ou (g) tout dommage, blessure ou perte de toute nature causé par le prix ou résultant de la remise du prix, de son acceptation, possession, utilisation, usage abusif, perte

ou erreur dans l'envoi du prix, ou résultant de la participation au présent Concours ou à toute promotion ou activité reliée au prix. Le Commanditaire se réserve le droit, à son unique et absolue discrétion, de disqualifier toute personne trouvée (a) tentant de compromettre l'intégrité du processus d'inscription ou de la conduite du Concours, ou de tout site internet promouvant le Concours; (b) agissant en violation des présents Règlements officiels; ou (c) s'inscrivant ou tentant de s'inscrire à multiples reprises au Concours en utilisant plusieurs adresses courriel ou en ayant recours à des dispositifs robotiques ou automatisés afin de soumettre des participations. Si le Commanditaire détermine, à son unique et absolue discrétion, que des difficultés techniques ou des événements imprévisibles viennent à compromettre l'intégrité ou la viabilité du Concours, le Commanditaire se réserve le droit d'annuler toutes les participations et/ou de mettre fin à toute portion pertinente du Concours, incluant le Concours en son entier, et/ou de modifier le Concours et /ou de remettre les prix parmi toutes les participations reçues au jour de la date de fin du Concours.

12. Limitations de responsabilités

Les Parties libérées ne sauront être tenues responsables pour : (a) toute information incorrecte ou erronée, qu'elle ait été causée par tout participant, par une erreur d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés au Concours ou à son usage; (b) des défaillances techniques de toute nature, incluant, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel réseau ou des logiciels des réseaux); (c) toute intervention humaine non-autorisée dans toute portion du processus d'inscription du Concours; (d) de toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration du Concours ou dans le processus d'inscription; ou (e) toute blessure ou dommages aux personnes ou aux biens, pouvant avoir été causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par l'inscription du participant au Concours ou par la réception, l'utilisation normale ou l'utilisation abusive de tout prix. Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, l'inscription d'un participant était reconnue comme ayant été par erreur supprimée ou autrement détruite ou altérée, l'unique solution de remplacement du participant serait de compléter une autre inscription au Concours. Il n'y aura pas d'autre prix remis en surplus du nombre de prix annoncés.

13. Litiges

Excepté là où la loi l'interdit, chacun des participants reconnaît que : (a) tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent Concours, ou avec tout prix remis, devront être résolus individuellement, sans recours à aucune forme d'action collective; (b) tous réclamations, jugements et compensations seront limités aux dépenses réelles engagées, incluant les frais associés à l'inscription au Concours, mais ne devront en aucun cas concerner d'éventuels frais d'avocat; et (c) dans aucune circonstance, les participants ne seront autorisés à obtenir des compensations de quelque nature que ce soit. Les participants renoncent, par les présentes, à réclamer tous dommages démontrés, punitifs, indirects ou consécutifs et tous autres dommages, autres que les dépenses réelles engagées, et renoncent à tous droits d'obtenir la multiplication ou toute autre augmentation des dommages. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITE OU L'EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN REGARD DES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS. EN CONSÉQUENCE, LA PRÉSENTE DISPOSITION POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

Tous litiges, réclamations et causes d'action découlant ou en lien avec le présent Concours, ou avec tout prix remis, et toutes questions en regard de l'élaboration, la validité, l'interprétation ou l'applicabilité des présents Règlements officiels, ou concernant les droits et obligations des participants et du Commanditaire en lien avec le présent Concours, seront régis et interprétés selon les lois matérielles en vigueur. Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables seront régis par les lois matérielles de la province de l'Ontario et par les lois fédérales canadiennes applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties s'entendent expressément à l'effet que les juridictions et les compétences seront exclusivement celles des tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un événement publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux, aux fins de décision définitive. Tout litige quant à l'attribution d'un prix peut être soumis au Département légal de Plexus, mais dans l'unique but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

14. Résultats du Concours

Pour obtenir la liste des gagnants, faire parvenir une enveloppe pré-adressée et pré-affranchie à : Plexus Canada, LP, 6500, Autoroute Transcanadienne, Bureau 400, Pointe-Claire, Québec, H9R 0A5, à l'attention de : Concours Plexus Palooza – Liste des gagnants. Les demandes doivent être reçues au plus tard 60 jours après la date de clôture de la Période d'inscription au Concours.

Ce Concours n'est aucunement commandité, endossé, administré ou associé à Meta.